



Problème de mutuelle étudiante alors que je suis en alternance

Par **Aureliedem**, le **04/10/2008** à **18:10**

Bonjour,
J'avais une Mutuelle étudiante (la SMEREP) jusqu'à fin août puisque je ne savais pas si j'allais travailler ou reprendre mes études à la rentrée 2008.
De ce fait, j'ai contacté la mutuelle pour les avertir de ce changement et m'ont informé que je n'avais plus droit à cette mutuelle, que je ne pouvais pas la résilier puisque c'est 2 mois avant le renouvellement du contrat et en plus que je devais payer pour l'année complète sans pouvoir bénéficier des remboursements. De plus, ils m'ont dit que je ne pourrais pas m'inscrire dans une autre mutuelle.
Etant étudiante en alternance, je ne gagne que 80% du SMIC et ne peux me permettre de prendre en charge les frais médicaux pour l'année 2009.

Par **Marion2**, le **04/10/2008** à **18:47**

Bonjour,
Puisque vous êtes en alternance, vous bénéficiez de la Sécurité Sociale.
Contactez votre CPAM avec vos bulletins de salaire.
Quant à la mutuelle étudiante, il faut voir ce qu'il y a d'indiqué sur le contrat en cas de résiliation.
Cordialement